

<https://enseignants.se-unsa.org/Contenu-et-modalites-des-APC-encore-une-injonction>



Contenu et modalités des APC : encore une injonction !

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mardi 15 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Après les [recommandations](#) aux enseignants et un courrier pour imposer le contenu des [animations pédagogiques](#), le ministre veut à présent définir le contenu et les modalités des APC. Pour le SE-Unsa, les enseignants doivent rester les maîtres d'oeuvre de ce temps pédagogique.

Dans la [note de service](#) publiée au BO concernant la lecture, le ministre décide que les « APC sont consacrées à des activités de lecture pour ménager plus de place encore à la lecture ».

Le SE-Unsa lui rappelle que le cadre réglementaire des APC n'est pas modifié et qu'il est toujours fixé par un [décret](#) (qui est donc supérieur à une simple note de service) dans le Code de l'Education. Celles-ci peuvent donc être organisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages mais aussi pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Le SE-Unsa rappelle aussi que l'organisation des APC continue de relever d'une proposition du conseil des maîtres.

Le ministre tente ainsi de formater les pratiques en utilisant la pression hiérarchique que pourraient exercer les IEN et les IA-Dasen. Pour le SE-Unsa, en l'absence de modification du cadre réglementaire, les enseignants peuvent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définies localement. Le SE-Unsa soutiendra les collègues et les équipes dans la défense de leur autonomie pédagogique.